

RAPPORT MINORITAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

chargée d'examiner

LE PROJET DE BUDGET 2010

Comme chaque année, la Commission des finances s'est consacrée avec beaucoup d'attention à l'examen du projet de budget 2010. Celui-ci s'inscrit dans un contexte conjoncturel particulier, marqué par la crise économique et la montée du chômage qui devrait, à en croire les prévisions conjoncturelles, se poursuivre l'année prochaine. Dans ce cadre, il faut saluer le caractère anticyclique de ce projet de budget.

L'Etat de Vaud, grâce à une succession de plusieurs exercices largement bénéficiaires, a retrouvé une importante marge de manœuvre financière : la dette, qui atteignait près de CHF 9 mrds en 2004, devrait être limitée à CHF 2,65 mrds en 2010. Une gestion rigoureuse des dépenses publiques et une forte progression des recettes fiscales en lien, notamment, avec la croissance démographique du canton expliquent cette santé financière retrouvée. Malgré la crise, cette situation favorable devrait d'ailleurs se poursuivre au moins pour 2010.

Dans ce contexte, il convient de relever que le Canton va utiliser cette marge de manœuvre pour présenter un budget tourné vers l'avenir et visant à répondre aux besoins de la population : on pense notamment aux engagements prévus dans l'éducation, la santé, les EMS ou encore la politique sociale.

Cela étant, sans vouloir remettre en cause les grands équilibres et la construction du budget 2010, les arbitrages effectués par le Conseil d'Etat doivent être corrigés sur quelques points importants. C'est le sens du présent rapport de minorité, signé par les commissaires socialistes, Fabienne Freymond Cantone, Jean-Michel Favez, Grégoire Junod et la soussignée qui se sont abstenus sur le vote final du budget. Le présent rapport reprend une partie des amendements déposés en Commission des finances.

Ces amendements s'inscrivent parfaitement dans le cadre du débat budgétaire et de la marge de manœuvre qui revient au Grand Conseil. Rappelons que c'est bien le Parlement qui approuve le budget in fine et qu'il a donc la tâche et le devoir d'évaluer les arbitrages proposés par le Conseil d'Etat et de proposer le cas échéant des correctifs. L'adoption du budget est donc un acte politique qui relève de la seule compétence du Grand Conseil et qui permet à celui-ci de juger, et éventuellement de corriger, les choix opérés par le Gouvernement.

C'est précisément ce que propose la minorité de la Commission au Grand Conseil en apportant quelques correctifs au projet de budget 2010. Les amendements de la minorité concernent quatre domaines particuliers : la sécurité, l'environnement, la politique sociale et les recettes fiscales. Sur ces questions spécifiques, la minorité de la Commission propose de corriger les arbitrages proposés par le Conseil d'Etat et de donner des impulsions claires : il faut renforcer les moyens de la chaîne pénale et en particulier de la police, faire un effort plus important dans le domaine environnement & mobilité et

augmenter l'enveloppe des subsides à l'assurance maladie, afin de parer aux augmentations de primes qui vont toucher la population vaudoise en 2010.

Il convient également de relever que le Conseil d'Etat a, au cours des derniers exercices budgétaires, systématiquement sous-évalué les recettes fiscales, en particulier pour limiter la marge de manœuvre du Grand Conseil. Les écarts astronomiques constatés entre les comptes et les budgets en témoignent, en particulier en 2007 et 2008.

L'exercice 2009 n'échappera pas à la règle et devrait lui aussi se solder par un bénéfice qui devrait avoisiner le demi-milliard avant amortissement du découvert ! Sur la base des examens effectués par la Commission des finances, 2010 devrait également suivre le mouvement. Dès lors, la minorité propose également de revoir les recettes fiscales à la hausse, afin que le montant inscrit au budget soit plus conforme à la réalité. En matière de recettes fiscales, il importe effectivement de ne pas s'éloigner du principe de sincérité du budget.

La minorité propose donc les amendements suivants:

1. Sécurité. DSE POLCANT 105.3011 et postes liés : + CHF 1'493'000 10 postes de Gendarmerie supplémentaires

Au cours des dernières années, les effectifs de la police n'ont pas pratiquement pas évolué, malgré une croissance démographique soutenue et une croissance des tâches de la police. A l'exception des 4 ETP supplémentaires décidés en 2009, toutes les variations d'effectifs ont concerné des tâches nouvelles (contrats de prestations, radars, etc.). Aujourd'hui, les effectifs ne permettant pas de répondre correctement aux tâches qui incombent à la police, notamment en termes de présence préventive sur le terrain. Plusieurs interventions parlementaires se sont d'ailleurs fait l'écho de cette situation, de même, récemment, que le nouveau Commandant de la police. Madame de Quattro, Conseillère d'Etat en charge du DSE, a également reconnu à plusieurs reprises les sous-effectifs de la police. Les 10 postes demandés constituent un rattrapage partiel, la réforme policière ne saurait en effet justifier à elle seule un blocage des effectifs durant plusieurs années.

2. Sécurité. DSE POLCANT 105.3011 et postes liés : + CHF 267'000 3 postes pour l'Info-centre

En septembre 2008, l'Infocentre de la Police cantonale, chargé notamment de la saisie informatique et de la constitution des dossiers physiques en matière de police judiciaire et de circulation, cumulait un retard de plus de 3 mois dans ces domaines. Ces retards, récurrents depuis quelques années, avaient pu être résorbés par l'engagement de stagiaires et de personnel intérimaire les années précédentes. La COGES était intervenue, pour des raisons de confidentialité principalement. Ces retards avaient essentiellement pour cause l'augmentation importante des délits et affaires à enregistrer dans les bases de données et à classer. Dans le cadre du budget 2009, seuls 2 ETP avaient été accordés alors que 5 auraient été nécessaires.

L'infocentre cumule à nouveau 4,5 mois de retard dans le traitement des dossiers et aussi de la transmission des statistiques.

Les conséquences de ce sous-effectif sont les suivantes:

- Des enquêtes urgentes peuvent être gravement entravées par l'impossibilité d'établir des éléments probants (par exemple arrestation en flagrant délit d'auteurs étrangers, dont il faut établir rapidement l'étendue de l'activité délictueuse pour justifier la détention préventive).
- Important retard dans la transmission des données servant à la statistique de la criminalité au niveau Suisse. L'Office fédéral de la statistique a d'ores et déjà manifesté son mécontentement à ce propos.

3. Sécurité. DINT SPEN 308.3011 et postes liés : + CHF 500 000

Les taux d'occupation des établissements pénaux sont en forte hausse. Pour La Croisée, pour une capacité de 59'000 nuitées, près de 80'000 nuitées seront comptabilisées

en 2009 (70'000 en 2008 et 67'000 en 2005). Les effectifs en personnel n'ont pratiquement pas changé pour faire face à cet afflux de détenus. La même situation prévaut au Bois-Mermet (capacité de 36'500 nuitées, 56'000 prévues pour 2009, 45'000 en 2008 et 43'000 en 2005). En ce qui concerne La Tuilière, les travaux actuellement en cours dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations du CCF ont mis en évidence une dotation en personnel inférieure à celle des autres établissements et un déficit important dans certains secteurs. Afin de pallier des risques sécuritaires et faire face à cette réalité démographique dans ces diverses prisons, les effectifs du SPEN doivent être adaptés de 4,5 ETP à la hausse (effet de CHF 500'000 sur le budget).

4 et 5. Environnement. DSE SESA 111. 3147 : + CHF 750'000 et DSE SESA 111.3526 : + CHF 750'000

Ces ressources supplémentaires concernent la renaturation des cours d'eau. Elles pourront être effectivement engagées en 2010 et permettront de combler une partie du retard du Canton en matière d'entretien des cours d'eau. Ils permettront aussi d'envisager de mener des actions de renaturation en dehors de seuls travaux de sécurisation.

6. Politique sociale. DSAS SASH 4221.3665 : + CHF 17'000'000

Les augmentations importantes des primes d'assurances maladie vont toucher, en 2010, de plein fouet bon nombre de familles vaudoises, malgré les efforts déjà consentis au niveau des subsides à l'assurance maladie. La tranche d'âge 18-25 est particulièrement touchée par ces augmentations, soit souvent des jeunes en formation, encore pour beaucoup à la charge de leurs parents. Le Conseil fédéral proposait, par la voix de P. Couchepin, de mettre à disposition des cantons une enveloppe supplémentaire de CHF 200 mios. Malheureusement, cette proposition a été refusée par une majorité du Conseil National.

Nous vous proposons dès lors de compenser cette enveloppe fédérale par une prise en charge sur le budget cantonal afin d'apporter un soutien plus substantiel dans ce domaine sensible, ciblé notamment sur des catégories de revenu correspondant à la classe moyenne.

7. Environnement. DINF Service de la mobilité 66.3657.1.4 : + CHF 622'000

En avril 2008, le Grand Conseil renvoyait directement et à une très large majorité au Conseil d'Etat une motion demandant que soit présenté, au plus tard en 2009, un EMPD instaurant une ou des communautés tarifaires sur l'ensemble du territoire vaudois. Or le Grand Conseil est toujours dans l'attente de cet EMPD.

Plus grave encore, le budget prévoit même, pour 2010, une baisse de l'enveloppe dévolue aux communautés tarifaires.

L'amendement prévoit donc de rétablir les CHF 178'000 retranchés au budget 2010 puis d'augmenter l'ancienne dotation de 10 %, afin de permettre au Conseil d'Etat d'atteindre rapidement les objectifs que lui a fixés le Grand Conseil.

8. Environnement. DINF Service de la mobilité 66.3657.1.8 : + CHF 210'000

Chacun reconnaît la nécessité de favoriser les projets dans le domaine de la mobilité douce. Malheureusement cette volonté ne se traduit pas suffisamment dans les faits, comme en témoigne le montant qui lui est dévolu au budget et qui n'évolue pas. Nous proposons de donner un signe fort en doublant la modeste enveloppe actuellement inscrite au budget

9. Fiscalité. DFIRE ACI 703.4001 : + CHF 45'500'000

Depuis plusieurs années, le parti socialiste relève les approximations des prévisions budgétaires dans le domaine des recettes fiscales ; nos remarques faites au moment du débat budgétaire sont confirmées à la publication des comptes.

Plutôt que de se réduire, grâce à l'expérience acquise et à la stabilisation progressive des effets du

postnumerando, ces écarts croissent de manière importante : d'un écart budget-comptes pour l'impôt sur le revenu en 2007 de CHF 105 mios (+ 4,12 %), on est passé à CHF 176 mios en 2008 (+ 6,7 %) en 2008, et les estimations 2009 laissent déjà entrevoir une différence de CHF 239 mios (+ 8,7 %).

Extrêmement prudent dans notre amendement, nous avons pris une moyenne des différences de ces 3 dernières années (+ 6,5 %) que nous avons divisée par 4 et proposons, dès lors, une augmentation de ce poste de CHF 45,5 mios, soit beaucoup moins que ce à quoi nous nous attendons dans la réalité.

En conséquence, nous vous proposons de suivre les amendements proposés.

Lutry, le 25 novembre 2009.

La vice-présidente :
(Signé) *Monique Weber-Jobé*